



AUREILHAN, le 7 décembre 2022

**Yannick BOUBÉE**

Maire

Conseiller départemental

**Convocation du Conseil Municipal**

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra le

**Mardi 13 décembre 2022 à 18h30,  
Salle du Conseil Municipal de la Mairie d'Aureilhan**

**Ordre du jour :**

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 22 novembre 2022 ;
- 2) Budget Centre de Santé : décision modificative n°2 ;
- 3) Budget Communal : autorisation de mandatement des investissements avant le vote du budget ;
- 4) Budget Centre de Santé : autorisation de mandatement des investissements avant le vote du budget ;
- 5) Signature de la Convention Territoriale Globale Séquencée ;
- 6) Acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée AN 410 par voie d'expropriation : approbation du dossier d'enquête conjointe publique et parcellaire ;
- 7) Transfert au Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées de la production photovoltaïque de la salle multi-activité ;
- 8) Présentation du rapport d'activités 2021 de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées ;
- 9) Présentation du rapport d'activités 2021 du Syndicat Départemental d'Energie ;
- 10) Information sur les décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil Municipal.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



  
Yannick BOUBÉE